

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du vendredi 19 novembre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 172 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Philippe CHARRIN - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Magali GIOVANNANGELI - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Éric LE DISSES - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Arnaud MERCIER - Danielle MENET - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Patrick PIN - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Jean-Pierre SERRUS - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Romain BRUMENT - Laurent BELSOLA représenté par Yves MESNARD - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Kayané BIANCO représenté par Jean-Louis VINCENT - Corinne BIRGIN représentée par Julien BERTEI - Doudja BOUKRINE représentée par Saphia CHAHID - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Sophie CAMARD représentée par Jean-Marc SIGNES - Christine CAPDEVILLE représentée par Patrick PIN - Martine CESARI représentée par André BERTERO - Jean-David CIOT représenté par Jacky GERARD - Jean-François CORNO représenté par Olivier FREGEAC - Jean-Jacques

Signé le 19 novembre 2021

Reçu en Contrôle de légalité le 2 décembre 2021

COULOMB représenté par Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Emmanuelle CHARAFE - Robert DAGORNE représenté par Régis MARTIN - Christian DELAVET représenté par Frédéric GUINIERI - Claude FILIPPI représenté par Gérard BRAMOULLE - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Loïc GACHON représenté par Daniel AMAR - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marc DEL GRAZIA - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Nicole JOULIA représentée par Eric CASADO - Vincent LANGUILLE représenté par Vincent DESVIGNES - Stéphane LE RUDULIER représenté par Nicolas ISNARD - Anne MEILHAC représentée par Christine JUSTE - Hervé MENCHON représenté par Nassera BENMARNIA - Eric MERY représenté par Marie MICHAUD - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Férouz MOKHTARI représenté par Catherine VESTIEU - Lourdes MOUNIEN représentée par Pierre LEMERY - Roland MOUREN représenté par Pascal MONTECOT - Frank OHANESSIAN représenté par Camélia MAKHLOUFI - Yannick OHANESSIAN représenté par Marie BATOUX - Stéphane PAOLI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Claude PICCIRILLO représenté par Michel BOULAN - Jocelyne POMMIER représentée par Grégory PANAGOUDIS - Henri PONS représenté par Catherine PILA - Bernard RAMOND représenté par Guy BARRET - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Pauline ROSSELL représentée par Jessie LINTON - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Valérie SANNA représentée par Michel RUIZ - Franck SANTOS représenté par Michel ROUX - Eric SEMERDJIAN représenté par Olivia FORTIN - Laurence SEMERDJIAN représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Aïcha SIF représentée par Sébastien BARLES - Ulrike WIRMINGHAUS représenté par Solange BIAGGI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Sophie JOISSAINS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Julie ARIAS - Mireille BALLETTI - Jean-Louis CANAL - Martin CARVALHO - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Daniel GAGNON - Jean-Pascal GOURNES - Yannick GUERIN - Pierre HUGUET - Michel LAN - Jean-Marie LEONARDIS - Stéphane RAVIER - Jean-Yves SAYAG - Françoise TERME.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Béatrice BONFILLON représentée à 16h36 par Arnaud MERCIER - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h29 par Anne-Laurence PETEL - Eric GARCIN représenté à 16h36 par Yves WIGT - Pascal CHAUVIN représenté à 17h08 par Christian BURLE - Caroline MAURIN représentée à 17h08 par Alexandre DORIOL - Jacky GERAD représenté à 17h12 par Michel AMIEL - Catherine PILA représentée à 17h16 par Sarah BOUALEM - Romain BRUMENT représenté à 17h20 par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Gérard AZIBI représenté à 17h27 par Laure ROVERA - Julien RAVIER représenté à 17h44 par Emilie CANNONE.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Richard MALLIÉ à 15h37 - Sandrine D'ANGIO à 15h55 - Jean-Marc COPPOLA à 16h11 - Dona RICHARD à 16h16 - Sabine BERNASCONI à 16h30 - Anne VIAL à 16h33 - Véronique MIQUELLY à 16h35 - Lyece CHOULAK à 16h38 - Sébastien JIBRAYEL à 16h38 - Didier REAULT à 16h45 - José MORALES à 16h55 - Yves MESNARD à 16h57 - Patrick PIN à 16h57 - Georges ROSSO à 16h57 - Magali GIOVANNANGELI à 17h01 - Gérard BRAMOULLÉ à 17h02 - François TAULAN à 17h02 - Sophie JOISSAINS à 17h02 - Stéphanie FERNANDEZ à 17h03 - Jean-Christophe GRUVEL à 17h05 - Lionel DE CALA à 17h10 - Marine PUSTORINO-DURAND à 17h12 - Jean-Louis VINCENT à 17h20 - Eric CASADO à 17h25 - Roland CAZZOLA à 17h25 - Lisette NARDUCCI à 17h25 - Mathilde CHABOCHE à 17h26 - Philippe GRANGE à 17h33 - Pascale MORBELLI à 17h36 - Isabelle ROVARINO à 17h36 - Mireille BENEDETTI à 17h36 - Marie BATOUX à 17h41 - Amapola VENTRON à 17h42 - Sébastien BARLES à 17h43 - Hervé GRANIER à 17h44.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-001-10713/21/CM

■ Approbation des premières orientations stratégiques pour le développement de la filière métropolitaine Cinéma/Audiovisuel/Multimedia 7925

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Cinéma est présent sur notre territoire depuis 1895 avec l'un des tous premiers films de l'histoire du cinéma réalisé par les frères Lumière, L'arrivée d'un train en gare de La Ciotat. Aujourd'hui, la région Sud est la troisième terre de tournage en France après l'Île-de-France et l'Occitanie en termes de jours de tournage (1700 jours de tournage) mais la deuxième à attirer le plus de dépenses de tournages (source Rapport d'évaluation des crédits d'impôt 2019 publié par le CNC, sept 2020, IDF : 232 M€, Région Sud 77 M€, Occitanie 50 M€, Nouvelle Aquitaine 34 M€, Auvergne Rhône Alpes : 19 M€ et Hauts de France 16 M€).

Fort de ce positionnement, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite développer le secteur du Cinéma et de l'Audiovisuel sur son territoire en se basant notamment sur son Agenda du Développement Economique approuvé par la délibération n° ECO 001-1775/17/CM du Conseil de la métropole du 30 mars 2017 qui inscrit la filière « Numériques/Industries créatives » comme une filière stratégique particulièrement porteuse tant au niveau de l'emploi que des retombées économiques :

- 1500 entreprises du cœur de métier sur le territoire, 3000 emplois, 550 M€ de chiffre d'affaires ;
- 88 M€ de retombées directes (2 à 3 fois plus de retombées indirectes) ;
- La métropole concentre plus de 50 % des entreprises et des salariés de filières de la région;

Cette attractivité métropolitaine s'explique par des atouts structurels :

- Une qualité de la lumière et un fort ensoleillement unanimement reconnu et plébiscité par les professionnels,
- Une variété des décors extérieurs (naturels & urbains),
- Une exceptionnelle connectivité du territoire (TGV haute cadence, aéroport, ports, autoroutes ...);
- La présence d'industries techniques (studios) et de prestataires (loueurs de matériels, post-production).
- Le Pôle Média de la Belle de Mai à Marseille, bâtiment dédié aux entreprises de l'audiovisuel et du multimédia et son studio de motion capture.
- Provence Studios à Martigues, complexe de production intégré avec notamment The Next Stage, studio virtuel avec un plateau de tournage de 400 m² composé d'immenses murs de LED haute définition permettant de recréer partiellement ou en totalité des décors réels.
- Maritima Médias, pôle multimédias d'information (télévision locale, web et radio) implanté à Martigues.
- Les compétences reconnues des techniciens du territoire et la qualité des formations aux métiers de l'audiovisuel.

Néanmoins, des freins conjoncturels persistent :

- La qualité de l'accueil des équipes de tournage, notamment, reste perfectible,
- Un jeu d'acteurs institutionnels à consolider
- Une concurrence accrue d'autres régions ou pays déployant une action concertée et offensive d'accueil et de développement de la filière (Occitanie, Hauts-de-France, Pays de l'Est, le Maghreb ...)
- Les professionnels pointent un besoin vital de coordonner les acteurs institutionnels pour peser aux niveaux national et international afin de conquérir de nouveaux marchés,

spécialement dans ce contexte où les demandes explosent (GAFA, Netflix, chaînes France + étranger)

- Une forte dépendance vis-à-vis de grands donneurs d'ordre peu nombreux et concentrés à Paris.

Depuis 2015, il est constaté une stagnation relative des tournages sur notre territoire et une croissance exponentielle en Occitanie (France TV nouveau studio de 16 000 m² à Vendargues, TF1 studio de 7500 m² à Sète). Ainsi, la progression de l'activité initiée depuis 1995, s'est ralentie depuis quelques années tout en se maintenant à un bon niveau grâce à l'essor du Pays de Martigues notamment.

Avec pas moins de quatre films tournés sur notre territoire, la Métropole a joué les premiers rôles au dernier Festival de Cannes. Ainsi, le film Titane, Palme d'or, a été tourné en partie dans le Pays de Martigues et a été financièrement aidé par la Région Sud et le Pays de Martigues. Trois autres longs métrages, très remarquables lors de cet événement international, ont mis la Provence à l'honneur : Bonne Mère d'Hafsia Herzi, Stillwater de Tom McCarthy (17 M€ de dépenses en France, 49 jours de tournage) ou encore Bac Nord de Cédric Jimenez.

La concurrence très dynamique d'autres régions rend désormais indispensable une politique concertée entre les collectivités et la création d'outils d'accueil et de promotion correspondant aux standards internationaux (plateforme de services numériques aux professionnels, vitrine en ligne gratifiante et bilingue, base de décors, base de Techniciens, d'Artistes-Comédiens et de Figurants, politique cohérente et suivie de promotion de la filière, soutien aux associations, le fonds d'aide métropolitain venant compléter les aides actuelles ...).

Les enjeux pour la Métropole sont donc de :

- Retrouver la deuxième place nationale pour le nombre de jours de tournage (source : Etude de Film France concernant les jours de tournage 2019),
- Etre compétitif face aux autres régions et pays (Occitanie, Haut de France, Auvergne-Rhône-Alpes, Pays de l'Est, Maghreb ...) d'autant plus que la Métropole peut se prévaloir de pouvoir proposer tout type de paysages (littoral, Provence, Industriel, terroir ...),
- Aider à l'insertion professionnelle des jeunes, notamment ceux issus des QPV, et des femmes, aux nombreux métiers de cette filière. Des associations œuvrent en ce sens (Ecole Kourtrajmé, Mille visages, La Réplique ...),
- Développer la notoriété de la Métropole à un niveau national et international favorisant ainsi le tourisme et la tenue de Salons/Congrès, eux-mêmes pourvoyeurs de retombées pour la filière,
- S'appuyer sur l'écosystème Innovation de la Métropole pour aider à son développement dans cette filière,
- Intégrer le top 5 des villes européennes les plus attractives en termes de tournages.

Au regard de la croissance au niveau mondial de la fiction audiovisuelle, cet objectif est tout à fait réalisable. En effet, les GAFA tournent de façon significative en Europe, en langue originale avec des compétences locales. Le Pays de Martigues accueille ainsi actuellement le tournage d'une série américaine Serpent Queen (série historique sur la vie de Catherine de Medicis) commandé par la société de production LIONSGATE/PENINSULA pour la chaîne STARZ. Cette production a permis le recrutement de plusieurs milliers de figurants et des retombées économiques substantielles (hôtellerie, restauration, artisans, taxi ...).

Afin de soutenir ce secteur et de le développer, il est proposé de mettre en place une politique globale d'appui à cette filière, en étroite collaboration avec l'Etat et la Région Sud, en présentant un plan stratégique comprenant différentes actions parmi lesquelles :

- Inscription d'une politique partenariale globale pour le Cinéma et l'Audiovisuel :

En intégrant, par la conclusion d'un avenant, la convention de coopération pour le cinéma et l'image 2020-2022 entre la Région Sud, l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et le Département des Alpes-Maritimes, la Métropole s'engagerait à s'inscrire dans une politique partenariale qui ne se limiterait pas au seul fonds de soutien aux œuvres

cinématographiques et audiovisuelles. Elle aurait pour ambition de proposer sa politique globale de soutien à la filière en impulsant différents leviers : Fonds d'Aide Cinéma Audiovisuel Multimédia Métropolitain, consolidation de la filière, éducation à l'image, aide à l'écriture, aide aux projets structurants, accueil des tournages, attractivité, actions de diffusion ...).

La Métropole Aix-Marseille-Provence serait alors la première à jouer ce rôle moteur au sein de la Région Sud. En effet, le poids économique de l'infrarégional peut représenter un soutien financier substantiel allant jusqu'à 30% de l'aide finale pour certaines régions.

- Mise en place d'un Fonds d'Aide Cinéma Audiovisuel Multimédia Métropolitain « FACAMM » destiné aux productions afin d'inciter les tournages sur notre territoire :

En intégrant la convention de coopération susvisée, la Métropole bénéficierait alors de l'abondement du CNC pour le fonds de soutien aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles selon le principe du « 1 euro du CNC pour 2 euros dépensés par la collectivité » après une première année blanche en 2022.

Chaque aide attribuée à une société de production fait l'objet d'une convention avec la société bénéficiaire qui définit les conditions et modalités du versement de l'aide accordée par la Métropole et préciserait les obligations de la production.

La Métropole peut décider de créer son propre Comité de lecture ou bien de s'adosser à celui de la Région Sud (avec les mêmes critères d'analyse).

Une saisine officielle de la Présidente de la Métropole adressée au président du CNC sera alors nécessaire pour proposer un avenant à ladite convention.

- Création d'une Commission métropolitaine du Film :

Cela permettrait de promouvoir l'ensemble du territoire de la Métropole, y compris les villes et villages ne disposant pas de bureau ou de commission de films mais présentant des atouts certains qui seront alors présentés lors de salons, festivals nationaux et internationaux. Ces décors seront également répertoriés sur la base nationale de décors, connue et utilisée par les différents professionnels.

- Participation à des salons ou opérations de promotion destinées à attirer les tournages, en mode collaboratif avec l'ensemble des partenaires impliqués.
- Organisation de Repertours métropolitains chaque année.

Ces Repertours constituent une occasion unique de présenter aux producteurs nationaux et internationaux l'efficacité des équipes techniques et l'expertise des prestataires de services, dont les studios, installés sur notre territoire. Cela permet également de réunir les professionnels locaux, pour développer leur réseau et favoriser des premiers contacts qui peuvent aboutir à des tournages en local.

- Structurer la filière professionnelle, reconnue au niveau national et international :

Aujourd'hui sur le territoire métropolitain les principaux acteurs sont : la Région Sud, la DRAC, le CNC, la Ville de Marseille, le Pays de Martigues, le Pays d'Aubagne et de l'Etoile, la ville d'Allauch, la ville de La Ciotat et la Ville d'Aix-en-Provence. Il est proposé de renforcer la collaboration entre ces différents acteurs afin d'optimiser les diverses actions.

En s'appuyant notamment sur un écosystème riche et diversifié comprenant de nombreux acteurs :

- 2 Missions Cinéma et Audiovisuel (Pays de Martigues et Marseille),
- 4 Bureaux d'accueil de tournages (Aix-en-Provence, Allauch, Aubagne, La Ciotat),
- Une trentaine de festivals,
- Les producteurs associés, 40 adhérents,
- L'association Régionale des Techniciens du Sud-Est, 700 techniciens
- La FICAM, Fédération des Industries du Cinéma, Audiovisuel et Multimédia
- Association des Auteurs Réalisateurs du Sud-Est, 300 auteurs, scénaristes et écrivains,
- La Belle Equipe, collectif de scénaristes

- La Réplique, 900 comédiens
- Sudanim, l'association régionale d'animation
- La Guilde des Vidéastes, créateurs de vidéo sur internet (Avignon)
- Une quarantaine de cinémas dont la moitié labellisée « cinémas d'art et d'essai »,
- Le Pôle Régional d'Education aux images dont deux structures sont sur le territoire métropolitain (L'Alhambra à Marseille et l'Institut de l'image à Aix-en-Provence)
- De nombreux organismes de formation spécialisés dans les métiers de la filière (armurier du cinéma, post-production, studio d'animation, jeu d'acteurs, formation, éducation aux images ...).+ SATIS AMU, avec un projet d'école supérieure et bientôt une antenne de la CinéFabrique de Lyon

- Soutien renforcé aux projets locaux structurants

En accompagnant les studios tels que le Pôle Média de la Belle de Mai et Provence Studios permettant ainsi de mieux se situer au niveau européen en termes d'accueil de productions et de savoir-faire.

Mais également la post-production, ensemble des opérations qui finalisent la fabrication d'un film : montage, mixage audio, conformation et étalonnage, qui représente une véritable valeur-ajoutée pour dynamiser et développer la filière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du Traité ;
- La délibération ECO n°001-1775/17/CM du Conseil de la Métropole du 30 mars 2017 portant approbation de l'Agenda du Développement Economique Métropolitain ;
- La délibération ECO n°009-4286/18/BM du Bureau de la Métropole du 18 octobre 2018 portant approbation d'une convention fixant les conditions d'intervention complémentaire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de l'octroi des aides économiques.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la filière Cinéma/Audiovisuel/Multimedia a été identifiée comme une filière stratégique dans l'Agenda de Développement Economique Métropolitain.
- Que cette filière génère de fortes retombées économiques, touristiques et en termes d'emploi.
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite soutenir cette filière cinématographique sur son territoire.

- Que le Fonds d'Aide Cinéma Audiovisuel Multimédia Métropolitain viendra en complémentarité à celui de la Région Sud.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le souhait de développer durablement par le biais de plusieurs actions la filière Cinéma/Audiovisuel/Multimedia.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à saisir le Président du CNC pour intégrer, via un avenant, la Convention de coopération pour le Cinéma et l'Image Animée 2020-2022, avec la Région Sud, l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC) et le Département des Alpes-Maritimes.

Article 3 :

Est approuvé le principe de la mise en place d'un Fonds d'Aide Cinéma Audiovisuel Multimédia Métropolitain, complémentaire à celui de la Région Sud, permettant d'aider les sociétés de production ayant choisi le territoire métropolitain comme lieu de tournage.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2022 et suivants de la Métropole Aix-Marseille Provence, sous-politique B330 -nature 20421 - Fonction 64 - Opération n°2021000300 – AP n°210031BP.

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

Année 2022 : 100 000 euros TTC

Année 2023 : 250 000 euros TTC

Année 2024 : 250 000 euros TTC

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Attractivité du territoire,
Tourisme

Danielle MILON